Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 15 octobre 2026 à 20h

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller.

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Philippe HOERNER procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Guillaume POIMBOEUF procuration à Christian FRANTZ ; Nathalie HUCK procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Céline MANKOUR

En présence de : Catherine DENTZ, Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents : 11

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 9 octobre 2026

8. Restauration du presbytère, avenants au marché de travaux

- lot 04 Menuiseries extérieures – BILLAND - avenant 01
- lot 07 Plâtrerie, isolation, faux plafonds – MARQUES – avenant 01
- lot 15 Echafaudage– FREGONESE - avenant 01
- lot 16 Couverture Zinguerie – DATTLER – avenant 02
- lot 18 Chaux chanvre – SEN – avenants 03 et 04

8.1 Lot 04 Menuiseries extérieures – BILLAND - avenant 01

Cette délibération annule et remplace la délibération du 3 septembre 2026, suite à une erreur sur le montant du marché de base.

Le marché de travaux du lot 04 a été attribué à l'entreprise BILLAND pour un montant initial de ~~78 167,03 € HT.~~ 77 213,78 € HT.

Il est proposé un avenant 01 au lot 04 menuiseries extérieures correspondant au remplacement des soupiraux du caveau, au remplacement des portes d'entrée (avant et arrière), et à la suppression de certaines prestations (volets sur les fenêtres triptyques et fenêtres de désenfumage) :
- plus-values pour un montant de 19 719,95 € HT.
- moins-values pour un montant de 9 860,88 € HT.

Soit un total en plus-values de 9 859,07 € HT.

Monsieur le Maire propose d'appliquer une moins-values de 500 € HT supplémentaire compte tenu des erreurs commises par l'entreprise concernant les mesures prises sur une fenêtre.
Ce qui ramène l'avenant à 9 359,07 € HT.

Le montant total du marché de travaux du lot 04 passe de ~~78 167,03 € HT~~ 77 213,78 € HT à ~~87 526,10 € HT~~ 86 572,85 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- d'accepter l'avenant 01 au lot 04 décrit ci-dessus en appliquant une moins-value supplémentaire de 500 € HT ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant de ~~87 526,10 € HT~~ 86 572,85 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

8.2 Lot 07 Plâtrerie, isolation, faux plafonds – MARQUES – avenant 01

Le marché de travaux du lot 07 a été attribué à l'entreprise MARQUES pour un montant initial de 31 567,02 € HT.

Il est proposé un avenant 01 au lot 07 plâtrerie, isolation, faux plafonds correspondant à l'ajout d'une gaine technique demandée par le bureau de contrôle :
- plus-value pour un montant de 3 053,73 € HT.

Le montant total du marché de travaux du lot 07 passe de 31 567,02 € HT à 34 620,75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- d'accepter l'avenant 01 au lot 07 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant de 34 620,75 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

8.3 Lot 15 Echafaudage– FREGONESE - avenant 01

Le marché de travaux du lot 15 a été attribué à l'entreprise FREGONESE pour un montant initial de 8 356,38 € HT.

Il est proposé un avenant 01 au lot 15 échafaudage correspondant à la prolongation de l'utilisation de l'échafaudage et à la modification du RIB de l'entreprise :
- plus-value pour un montant de 4 800,00 € HT.

Le montant total du marché de travaux du lot 15 passe de 8 356,38 € HT à 13 156,38 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- d'accepter l'avenant 01 au lot 15 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant de 13 156,38 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

8.4 Lot 16 Couverture Zinguerie – DATTLER – avenant 02

Le marché de travaux du lot 16 a été attribué à l'entreprise DATTLER pour un montant initial de 15 293,24 € HT.

Un avenant 01 a été accepté pour un montant de 3 275,25 € HT par délibération du 27/11/2025.

Il est proposé un avenant 02 au lot 16 Couverture Zinguerie correspondant à la fabrication d'un chevêtre et à la pose d'un velux en toiture pour le désenfumage demandé par le bureau de contrôle :
- plus-value pour un montant de 6 039,42 € HT.

Le montant total du marché de travaux du lot 16 passe de 18 568,49 € HT après l'avenant 01 à 24 607,91 € HT après l'avenant 02.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- d'accepter l'avenant 02 au lot 16 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant de 24 607,91 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

8.5 Lot 18 Chaux Chanvre – SEN – avenants 03 et 04

Le marché de travaux du lot 18 a été attribué à l'entreprise SEN pour un montant initial de 59 620,84 € HT.

Des avenants 01 et 02 ont été acceptés pour des montants respectivement de 10 402,00 € HT et 14 046,00 € HT par délibération du 23/07/2026.

Il est proposé un avenant 03 au lot 18 Chaux Chanvre correspondant à la finition des façades :
- plus-values pour un montant de 10 345,00 € HT.

Il est proposé un avenant 04 au lot 18 Chaux Chanvre correspondant à des enduits intérieurs supplémentaires (mur d'accès à l'étage et de l'entrée) :
- plus-values pour un montant de 5 728,50 € HT.

Le montant total du marché de travaux du lot 16 passe de 84 068,84 € HT après les avenants 01 et 02 à 100 142,34 € HT après les avenant 03 et 04.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- d'accepter les avenants 03 et 04 au lot 18 décrit ci-dessus ;
- d'engager la dépense correspondante d'un montant de 100 142,34 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 20/10/2026 - affiché le 20/10/2026